



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 9 novembre 2023, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Mme Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à M. DEMARTY, Mme Nathalie HINARD, ayant donné pouvoir à Mme MALLARD

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIBOULEAU

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 2

Votants : 20

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2023
2. Acquisition de la parcelle AB 220
3. Marché de maîtrise d'œuvre de la salle des sports – Avenant n°2
4. Décision modificative n°1 sur le budget général et les budgets annexes Ferme du Blanchot et Locatifs
5. Convention de partenariat avec le CPIE Loire Océane dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial Presqu'île, Brière, Estuaire
6. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) : avis de la commune sur la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG)
7. Labellisation de la commune « ambassadrice du don d'organes »
 - Informations
 - Lancement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CCPSG et définition des modalités de la concertation
 - Constitution groupe de travail des zones humides
 - Loi APER Accélération de la Production des Énergies Renouvelables

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2023

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE UNANIMITÉ

2- Acquisition des parcelles AB 220 et 801

Vu la décision en date du 12 mai 2023 portant mise en œuvre du droit de préemption pour l'acquisition des parcelles AB 1097 et AB 801 pour 189 m², des négociations ont été engagées auprès du propriétaire pour l'acquisition par la commune de la totalité de la parcelle AB 220 (AB 1096 et 1097) et AB 801 pour une contenance totale de 633 m² pour un montant total de 35 000 €.

VOTE UNANIMITÉ
1 abstention

3- Marché de maîtrise d'œuvre de la salle des sports – Avenant n°2

Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la SARL Nicole CANTIN Architecte le 6 juillet 2022 pour les travaux d'extension et de rénovation de la salle des sports pour un montant global de 124 858.50 € TTC intégrant l'avenant n°1 portant montant définitif de rémunération suite à validation de l'APD.

Suite au diagnostic réalisé sur la structure du bâtiment par le bureau d'études INGELINO, il convient de valider l'avenant n°2 pour un montant global de 13 200 € HT, soit 15 840 € TTC décomposé comme suit :

- 6 400 € HT pour le bureau d'études Ingelino
- 6 800 € HT pour la mission complémentaire Architecte pour tenir compte du renforcement de la charpente et des poteaux béton.

VOTE UNANIMITÉ

4- Décision modificative n°1 sur le budget général et les budgets annexes du Blanchot et des Locatifs

Afin d'intégrer quelques modifications sur certains budgets, une décision modificative est nécessaire :

- Sur le budget général, pour régulariser les amortissements des biens et les intérêts des emprunts

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040	281828	Amortissement autres matériels de transport				12 000,00
024	024	Produits de cession				200,00
23	2313	Constructions en cours		12 200,00		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	12 200,00	0,00	12 200,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
042	6811	Dotations aux amortissements		12 000,00		
66	66111	Intérêt des emprunts		1 500,00		
74	748312	DCRTP				13 500,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	13 500,00	0,00	13 500,00
TOTAL GENERAL				25 700,00		25 700,00

VOTE UNANIMITÉ

- Sur le budget annexe Ferme du Blanchot, pour régulariser les amortissements des biens et rembourser une partie de l'avance versée à partir du budget général

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
23	2313	Constructions	99 000,00			
16	168741	Autres dettes		100 000,00		
040	281321	Amortissement immeuble de rapport				1 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			99 000,00	100 000,00	0,00	1 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
042	6811	Dotation aux amortissements		1 000,00		
011	615228	Entretien et réparation sur autres bâtiments	1 000,00			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL			1 000,00		1 000,00	

VOTE UNANIMITÉ

- Sur le budget annexe Locatifs, pour basculer les excédents au budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65	6582	Reversement des excédents au Budget Général		20 000,00		
75	752	Revenus des immeubles				20 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	20 000,00	0,00	20 000,00

VOTE UNANIMITÉ

5- Convention de partenariat avec le CPIE Loire Océane dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial Presqu'île, Brière, Estuaire

Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) 2021-2024 Presqu'île, Brière, Estuaire, la commune souhaite développer un partenariat avec le CPIE Loire Océane sur la restauration collective. L'objectif de ce partenariat est d'accompagner la commune dans la réduction du gaspillage alimentaire et à la sensibilisation à une alimentation responsable en restauration scolaire sur l'année 2023-2024. Le budget global des actions proposées s'élève à 5 260 €, financé à 70% dans le cadre du Plan de relance et le reste à charge de la commune est de 1 578 €.

VOTE UNANIMITÉ

6- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) : avis de la commune sur la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG)

Le SRADDET fait partie intégrante des documents stratégiques supérieurs en matière d'urbanisme. Il s'impose aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui eux-mêmes s'imposent au Plan Local d'Urbanisme.

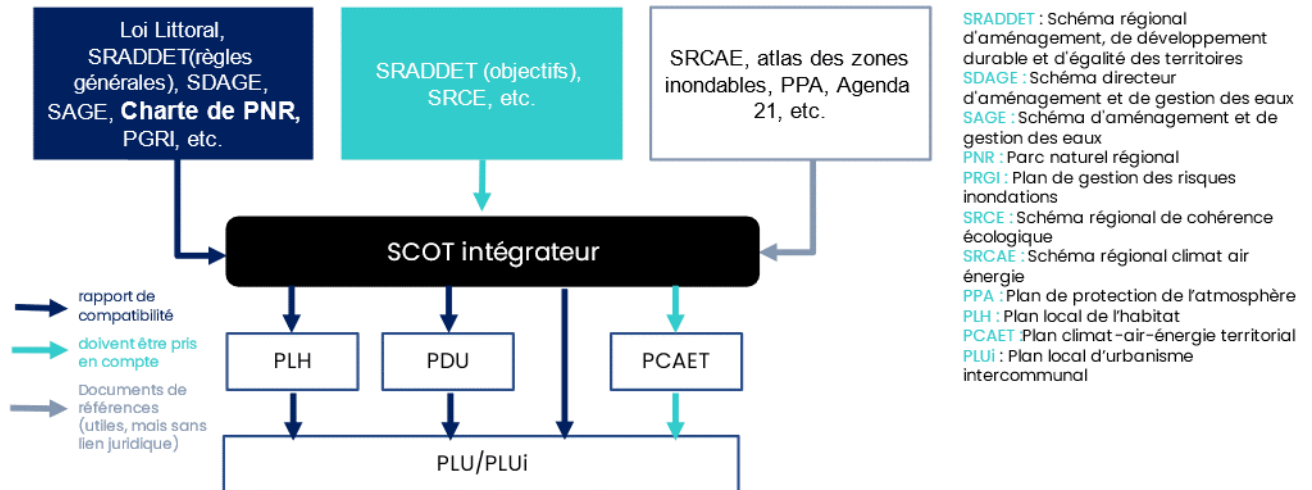
Le SRADDET des Pays de la Loire a été approuvé le 7 février 2022. Il engageait les territoires dans une démarche de sobriété foncière et fixait un objectif partagé de « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. Mais la loi Climat et Résilience, modifiée et complétée en juillet 2023 a établi un objectif plus exigeant de réduction des consommations foncières d'ici 2031 et oblige les Régions à créer une nouvelle instance « Conférence Régionale de Gouvernance » (CRG) en vue de territorialiser les efforts exigés. Les scénarii de « territorialisation » débattus à l'échelle des territoires de la Région en décembre 2022 et avril 2023 n'ont pas

été retenus et doivent donc être retravaillés. Afin de continuer à associer un maximum de collectivités dans la démarche, la Région souhaite mettre en place une CRG élargie et doit pour se faire recueillir l'avis favorable de plus 50% des collectivités.

Partie 1

Principaux documents stratégiques et d'urbanisme

Articulation des documents et hiérarchisation des normes



VOTE UNANIMITÉ
1 abstention

7- Labellisation de la commune « ambassadrice du don d'organes »

Symbolisé par le Ruban Vert, le don d'organes est un acte de fraternité et de solidarité qui reprend les valeurs de la République. Par ce label, la commune souhaite sensibiliser les habitants sur le don d'organes et participer à augmenter le nombre de donneurs pour sauver plus de vies.

Pour appuyer cette démarche, la commune pourra poser un panneau à chaque entrée de bourg et proposer diverses actions de sensibilisation auprès des habitants, des associations, des écoles...

VOTE 17 POUR – 1 CONTRE
2 abstentions

Informations

•Loi APER Accélération de la Production des Energies Renouvelables

La commune doit cartographier les zones qui seront susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables. Une tendance serait de flécher le photovoltaïque et toutes les EnR dans le centre-bourg et le photovoltaïque dans tous les secteurs urbanisés et les zones d'activités.

Suite à la réalisation de ce travail, une concertation sera menée auprès des habitants.

•Lancement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CCPSG et définition des modalités de la concertation

Par courrier du 24/10/2023, la communauté de communes PPSG a notifié la délibération du 28/09/2023 définissant les modalités de la concertation dans le cadre de la révision du SCOT qui avait été prescrite par délibération du 01/12/2022.

•Constitution groupe de travail des zones humides

L'inventaire des zones humides a été réalisé sur les 4 communes de la CCPPSG qui sont en phase de révision de leur PLU. Pour les autres communes, dont Crossac, les inventaires seront à réaliser en 2024 et un groupe de travail réunissant les agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, associations nature sera constitué.

Décisions du Maire

TERRITOIRE ENERGIE 44	POSE ET DEPOSE ILLUMINATION NOEL 2023-24	2 875,86	2 875,86	06/10/2023
BRIERE ENVIRONNEMENT	ELAGAGE ARBRE PROCHE MARE	2 520,00	2 520,00	12/10/2023
DELAMARRE TP	RECHARGE EN TERRE CHEMIN DE BOSSELAS	4 910,40	4 910,40	17/10/2023
ACCES REAGIS	ABRIS BUS ILE OLIVAUD	2 134,00	2 134,00	17/10/2023
IDEAL	ABRIS BUS ILE OLIVAUD	1 548,19	1 548,19	20/10/2023
AM3I PLUS	TRAVAUX ELECTRIQUE SALLE ST JEAN BAPTISTE	8 221,39	8 221,39	20/10/2023

La séance est levée à 20h39.

Arrêté le 13/12/2023

Publié sur le site internet le 19/12/2023

Le Maire,
Olivier DEMARTY



Le Secrétaire de séance
Fabienne GIBOULEAU

